

ARRETE DE CIRCULATION n° 2026-024

Le Maire de la Commune d'Aubessagne

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;

VU le Code de la Route et notamment les dispositions relatives à la circulation routière et applicables à tous les usagers de la route ;

VU la loi n° 89-413 du 22 juin 1989 et le décret n° 89-631 du 4 septembre 1989 relatif au Code de la Voirie Routière ;

VU l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière du 6 novembre 1992 modifiée ;

CONSIDERANT la demande de l'entreprise CIRCET en date du 19 juin 2026 ;

CONSIDERANT les travaux de remplacement d'un poteau télécom pour ORANGE ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de régler la circulation du 6 juillet au 21 juillet 2026 aux alentours du 20 chemin du Lauzon, 05800 AUBESSAGNE ;

ARRETE

Article 1 : Du 6 juillet au 21 juillet 2026, la circulation sera alternée par feux tricolores aux abords du chantier.

Article 2 : Durant cette période, la vitesse de circulation sera limitée à 30 km/h et le stationnement sera interdit aux abords du chantier.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à l'entreprise chargée des travaux et affiché par ses soins à chaque extrémité du chantier.

Fait à Aubessagne,
Le 19 juin 2026

Le Maire
Richard ACHIN

DIFFUSIONS

Le bénéficiaire pour attribution
La commune d'Aubessagne
La Gendarmerie



COMMUNE d'AUBESSAGNE

8 Chemin derrière le Serre - Chauffayer – 05800 AUBESSAGNE

Mail : mairie@aubessagne.fr

